



suis je victime de harcèlement comment me faire licencier?

Par **halidi**, le **25/04/2009** à **23:35**

tout a commencé le jour où le DG medit "tu ne peut pas bouger ton gros cul.." on a eu un entretien mais pour lui c normal de parle comme sa...Le 12/02/2009 j'avais un RDV chez mon médecin, un RDV que je ne pouvais raté, j'ai prévenu l'assistante de direction de la société Melle POLIDE qui m'emploi donc SASU ANTILOPE une semaine avant elle ne m'a pas demandé de signé quoi que ce soit, elle m'a précisé qu'il n'y avait pas de problème .Mais le jour du RDV arrivé une de mes collègue a eu un arrêt de travail donc elle votre assistante s'est dit que j'allais venir mais comme moi j'avais prévenu je pensais que tout était clair. Il se fait que pendant mon RDV j'ai eu au moins 6 messages sur mon répondeur de l'assistante de direction m'engueulant et me parlant d'un façon très méchante et méprisante .De retour au bureau l'assistante de direction à fait irruption dans mon bureau en haussant la voix , m'engueulant et en me parlant méchamment et en me demandant où j'étais passé, je lui ai donc répondu que je l'avais prévenu que j'avais un RDV super important pour ma santé et que je ne pouvais le raté elle me dit que non et me dit que j'avais rien signé et de tout façon je lui avait rien dit ...Ce jour là je lui ai remis mon justificatif d'absence et mon patron m'a convoquer le 23/02/2009 pour m'apprendre que j'allais avoir un avertissement pour absence injustifiée.Après ça il y a eu le jour où j'ai voulu changer la date de mes congés de cet été .J'avais déjà posé mes vacances pour le mois de Septembre mais suite à un problème personnel, j'ai rempli à nouveau une nouvelle feuille de congé en mentionnant annule et remplace .Et là à mon grand étonnement on me dit qu'on annule mais par contre nous ne pourront pas te donner le nombre de jours demandés car je n'ai pas cumulé le nombre de jour suffisant, pourtant la feuille précédente avait était signé...Et vendredi coup de pression au telephone alors qu je ne travaille jamais le vendedi AM après sa des douleurs puis fausse couche à 4mois etdemi et arrêt maladie depui...(employeur pas au couran) brimades et à des bonjours sans réponse(voilà c'est en bref c que g mi dans l courrier que jienvoyé à l'employeur) j'ai pensé à demission mais avec un enfant il me faudrait au moin le chomage.(une collegue va les poursuivre au prudhome) alors comment partir avec le chomage garantie? licenciement conv. il voura jamais?? que faire aider moi jen dors plus,je menerve,cauchemard ???? je nen peu plu et gpris rdv a la medecine du trav

Par **loe**, le **26/04/2009** à **18:13**

Bonjour,

Je vous conseille cet article sur le site portail du droit social :

<http://www.portaildroitsocial.com/article-27708489.html>

Ensuite, soit vous restez en arrêt de travail jusqu'à ce que l'on vous licencie.

Soit vous démissionnez aux torts de l'employeur ; dans ce cas, il vous faut prendre rdv avec l'union locale d'un syndicat pour qu'ils vous aident à monter un dossier pour le Conseil des Prud'hommes pour demander que la démission soit requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Vous ne dites pas quelle est votre ancienneté ?

Par **halidi**, le **26/04/2009** à **22:17**

alors accrochez vous cela fait bientôt 6ANS mais j'ai évolué quand ils ont changé mon contrat ils ont supprimé mon ancienneté!!
et après avoir signé c'est là que je m'en suis rendu compte
car en évoluant je change de société mais on va dire que c'est de la magouille!!!! voila

Par **loe**, le **27/04/2009** à **09:55**

Bonjour,

C'est très difficile de vous conseiller, sans voir votre dossier pièce par pièce.

Vous devriez vous mettre en contact avec l'union locale d'un syndicat disposant d'une permanence juridique.

Au vu des documents, on vous conseillera sur la meilleure façon de procéder.

Déjà, il faudrait vérifier ce problème d'ancienneté.

Et ensuite étudier la meilleure façon de vous désengager de cette entreprise.